

# Chères correspondantes fâchées,

Autor(en): **[s.n.]**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses**

Band (Jahr): **83 (1995)**

Heft 3

PDF erstellt am: **20.09.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-280628>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

d'avoir organisé une «chasse aux sorcières pour diviser les femmes» et d'avoir «bafoué les droits démocratiques» en demandant l'annulation de dizaines de milliers de signatures, ainsi que d'avoir laissé entendre que les promotrices du référendum sont de mauvaise foi. Toujours en ce qui concerne la méthode, une autre critique récurrente porte sur l'insuffisance de l'information fournie à nos lectrices avant de prendre une initiative aussi radicale. Notre position, «unilatérale», n'a été préparée, nous reproche-t-on, par aucun débat.

Passons maintenant à l'essentiel des réactions négatives reçues, qui portent sur le fond de notre décision de nous opposer au référendum. Notre stratégie, écrivent nos correspondantes, est «contreproductive», elle achève de «brouiller les cartes» après les nombreux changements de position au sein de la gauche, elle traduit «un masochisme inquiétant», alors que les féministes devraient «oser revendiquer» et montrer qu'elles sont «prêtes à risquer le tout pour le

tout». Il est par ailleurs «malhonnête», écrit une lectrice, de laisser croire aux femmes que le retour de l'âge de la retraite à 62 ans pourrait être obtenu ultérieurement, en des temps meilleurs. Certaines lectrices parlent de manipulation et nous accusent de faire le jeu des partis de droite, comme celle qui écrit: «*Vous vous laissez utiliser par celles qui veulent «casser de l'extrême-gauche» au lieu de garder le mouvement féministe uni.*»

Le ton de plusieurs lettres est empreint de colère et d'indignation. Cependant, certaines de ces lectrices fâchées affirment en même temps être convaincues qu'entre elles et nous il n'y a pas de désaccord sur le fond. Nos correspondantes ne sont d'autre part pas tout à fait unanimes sur la question de savoir si tou-te-s les signataires du référendum ont réellement pris conscience du fait qu'il entraîne la remise en question des autres points de la révision.

Une lectrice, pourtant favorable au référendum, se déclare convaincue que cette voie-là est piégée au même titre que celle

que nous avons choisie. Sa lettre est un vibrant appel à l'unité du mouvement féministe. Un appel qui trouve un écho dans plusieurs autres lettres, y compris les plus virulentes. Les initiatives sont bien sûr évoquées comme un terrain d'entente possible.

Ont écrit pour dénoncer l'action de *Femmes suisses*:

Christiane Brunner (USS);  
Anne Giroud et Suzanne Hobi (FTMH);  
Catherine Fussinger, Magalie Gafner,  
Cynthia Kraus, Chantal Ostorero (Collectif Femmes en grève);  
Nina Belfouzi, Béatrice Benzonelli,  
Michela Bovolenta, Claudia De Gasparo,  
Suzanne Peters, Magdalena Rosende,  
Cinzia Schenini (Comité du 14 juin);  
Marina Decarro, Janine Revillet, Marianne Huguenin, Marie-Thérèse Sautebin,  
Monique Cossali Sauvain et Suzanne Sisto-Zoller.

## Chères correspondantes fâchées,

Vos réactions de colère ne nous ont pas laissées insensibles et nous ont même touchées. A plusieurs des reproches qui nous sont adressés nous devons une réponse.

Certes, si nous avons régulièrement, au cours des derniers mois, informé nos lectrices des tenants et aboutissants de la 10<sup>e</sup> révision de l'AVS, nous n'avons pas, à proprement parler, provoqué un large débat. Nous n'avons pas expressément invité les référendaires ou celles qui se disent féministes et qui approuvent le relèvement de l'âge de l'AVS à s'exprimer dans nos colonnes. Aurions-nous dû le faire? Un espace a toujours été ouvert à celles qui désirent l'utiliser. Aurions-nous dû inciter plus activement nos lectrices à nous écrire sur ce sujet-là en particulier?

La position de *Femmes suisses* est-elle réellement une position marginale comme une lectrice le suggère dans sa lettre? Rien n'est moins sûr. Notre action a agi comme un révélateur. Combien de femmes, confusément mal à l'aise à l'idée d'un référendum, n'ont pas osé s'exprimer de crainte d'être accusées de trahison. Dès le départ, le débat s'est focalisé sur une seule réponse possible. Le parti socialiste, le premier, a pris position contre le référendum. L'USS, deux jours plus tard, n'a pas suivi. Qui a divisé la gauche? *Femmes suisses*? Aujourd'hui seulement – et peut-être bien parce que nous avons relancé le débat – les langues se délient. N'avons-nous pas simplement dévoilé au grand jour la non-unité des femmes? Elles sont loin de former un seul corps derrière le référendum. A moins que l'on ne concède la qualité de féministe qu'à un certain groupe de femmes, situé plutôt sur la gauche syndicaliste de l'échiquier politique? A une époque où les

femmes sont tellement divisées, le comité de *Femmes suisses* n'avait-il que le droit de se taire? Notre prise de position a été mûrement réfléchie. Nous représentons, au sein du comité de rédaction, toutes les tendances politiques. Nous n'avons pas de «stratégie» politique à défendre. Notre position a toujours été très claire quant à notre refus de voir s'élever l'âge de la retraite. C'est entre dogmatisme et pragmatisme que se creuse un fossé. L'idéologie doit-elle vraiment prendre le pas sur la réalité du terrain? «*Refuser le référendum, c'est cautionner la politique de droite, on ne peut admettre d'ouvrir la porte à la détérioration de nos acquis sociaux, le référendum est la seule réponse possible à l'arrogance crasse des parlementaires, on ne va pas tendre l'autre joue, etc.*» Ces phrases tirées des lettres de nos lectrices démontrent bien qu'au-delà de la tactique, au-delà de l'augmentation de l'âge de la retraite, pour un certain nombre de féministes, montrer qu'on est en colère pèse plus lourd dans la balance que les avantages indéniables de la 10<sup>e</sup> révision. Au nom d'une revendication de principe, elles préfèrent jeter le bébé avec l'eau du bain, renoncer à tous les avantages en ayant par ailleurs donné le meilleur d'elles-mêmes pour les obtenir.

Et qui détient la vérité? Qui peut affirmer aujourd'hui, sans risque de se tromper que telle ou telle position est la meilleure? Considérer la pesée des intérêts, penchant vers un oui partiel à l'AVS, comme une vulgaire compromission est par trop réducteur.

Nous l'avons dit et nous le répétons, nous respectons le choix de celles qui ont préféré la voie du référendum. Nous

regrettons profondément de les avoir blessées, mais nous revendiquons le droit de choisir une autre voie.

En lançant un pavé dans la mare, nous avons réagi contre la méthode utilisée. Nous savons aujourd'hui que le référendum a abouti. 141 879 signatures ont été validées par la Chancellerie. 17 863 listes, soit 76 486 signatures, portaient la mention que nous contestons, soit le titre choisi par l'USS «référendum contre le relèvement de l'âge de la retraite des femmes».

Selon une jurisprudence, les conditions énoncées à l'article 60 de la loi sur les droits politiques fixe des conditions *minimales*. Cela n'interdit pas expressément, outre la désignation officielle, qu'on y ajoute un titre librement choisi. La Chancellerie a considéré aussi qu'il n'y avait pas tentative d'induire les citoyens actifs en erreur et que «certains éléments de propagande peuvent aussi faire partie du débat politique et servir judicieusement à clarifier les idées».

Un point de vue semble se dégager qui pourrait refaire l'unité entre féministes, c'est celui de la retraite à la carte, seule réponse possible à l'inégalité des diverses situations dans lesquelles se trouvent les femmes. Là doivent se reconcentrer toutes nos forces pour la 11<sup>e</sup> révision de l'AVS.

Le débat reste ouvert. Dans nos prochains numéros, nous reviendrons en détail sur ce que représente financièrement la 10<sup>e</sup> révision pour les diverses classes de femmes. Nous y présenterons également le point de vue de toutes celles qui se réclament du féminisme et dont les positions sont compatibles avec cet engagement.

La rédaction